



Rapport au Conseil de la Commission de coopération environnementale sur les activités du Comité consultatif public mixte depuis juin 2009

Le présent tableau donne au Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) un aperçu des activités du Comité consultatif public mixte (CCPM) depuis la session ordinaire du Conseil de juin 2009 afin d'éclairer les discussions que ces deux entités auront durant leur réunion annuelle d'août 2010.

Prière de noter que le CCPM a entrepris ces activités CONFORMÉMENT au paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel dispose que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord. Il pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil », et conformément au paragraphe 16(5), lequel dispose que le CCPM « pourra fournir au Secrétariat toutes informations pertinentes, techniques, scientifiques ou autres, notamment pour l'établissement d'un dossier factuel en vertu de l'article 15. Le Secrétariat transmettra au Conseil copies desdites informations ».

Il faut également noter que la politique interne du Conseil concernant ses réponses aux avis du CCPM prescrit qu'une telle réponse doit avoir lieu **dans les huit semaines suivant la réception d'un tel avis.**

Activité du CCPM et contexte	Description	État d'avancement ou résultat
Session ordinaire du CCPM n° 09-01 Les 22 et 23 juin 2009. Atelier du CCPM concernant la cohérence des politiques sur les changements climatiques en Amérique du Nord. Denver (Colorado)	Le principal objectif de la réunion consistait à examiner les possibilités qu'ont le Canada, le Mexique et les États-Unis d'améliorer les efforts qu'ils déploient à l'échelon national pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter aux changements climatiques grâce à la coopération à l'échelle du continent. La réunion a principalement porté sur les solutions et les mesures concertées, notamment les interventions sur les plans stratégique et technique.	Au cours de leur session ordinaire, les membres du CCPM ont convenu de formuler l'avis suivant au Conseil : <i>Avis n° 09-01: Atelier du CCPM sur la cohérence des politiques sur les changements climatiques en Amérique du Nord.</i>
Avis au Conseil n° 09-01 <i>Atelier du CCPM sur la cohérence des politiques sur les changements climatiques en Amérique du Nord (Distribué le 13 août 2009)</i>	Après avoir eu la possibilité d'analyser les répercussions des changements climatiques en Amérique du Nord au cours de l'atelier et avoir écouté l'opinion de citoyens, de gens d'affaires et de spécialistes, les membres du CCPM ont soumis une série de recommandations à l'examen du Conseil visant à ce que les trois pays puissent établir un programme ou un régime concernant les changements climatiques en Amérique du Nord.	Le Conseil a répondu à l'avis du CCPM en indiquant l'avoir examiné au cours des consultations gouvernementales entre les trois pays concernant l'établissement du plan stratégique pour 2010 à 2015, notamment dans le cadre de la priorité du Conseil « Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone ». <i>(Réponse reçue le 17 juin 2010)</i>
Réunion du Groupe de travail du CCPM sur l'efficacité	La présidente du CCPM, M ^{me} Adriana Nelly Correa, ainsi que MM. Glen	À la suite de cette réunion, les membres du CCPM ont commandé

Les 24 et 25 août 2009. Montréal (Québec)	Wright, Gustavo Alanis et Ralph Marquez se sont réunis à Montréal afin d'examiner les possibilités d'améliorer l'efficacité du CCPM et, par association, celle de la CCE dont le CCPM est un élément constitutif.	l'établissement du rapport intitulé <i>Rapport sur l'examen de l'efficacité du CCPM</i> .
Session des représentants suppléants n° 09-01 Le 28 août 2009. Téléconférence.	La présidente du CCPM a indiqué que les membres ont formulé un avis au Conseil à la suite de l'atelier de Denver concernant la cohérence des politiques sur les changements climatiques en Amérique du Nord. Elle a aussi déclaré qu'il est possible de relever les défis de façon fructueuse grâce à un renforcement de la coopération, en disant espérer que cette information éclairera les délibérations du Conseil. Elle a également mentionné que le Groupe de travail du CCPM sur l'efficacité a tenu une réunion les 24 et 25 août à Montréal afin de trouver des moyens d'améliorer le mandat du Comité. Elle a précisé que celui-ci a commandé un rapport qui sera soumis à l'examen des Parties au cours des semaines suivantes. En dernier lieu, elle a mentionné qu'une réunion de travail en privé se tiendrait les 24 et 25 septembre, au siège social du Secrétariat de la CCE, afin d'examiner les priorités du CCPM pour le restant de 2009 ainsi que pour 2010. Elle a aussi déclaré que le CCPM est désireux de participer aux discussions sur l'établissement du plan stratégique pour 2010 à 2015 en fonction des trois nouvelles priorités, et ajouté que la dernière réunion que le CCPM tiendra en 2009 se déroulera en Baja California, en novembre ou au début de décembre.	Le représentant suppléant canadien a souligné que le ministre Prentice a apprécié l'avis du CCPM et que ses recommandations en matière d'efficacité constituent de l'information utile pour les Parties. Le représentant suppléant américain a indiqué de son côté que les États-Unis étaient en voie de nommer de nouveaux membres au sein du CCPM, mais a demandé si la date de la prochaine réunion de travail en privé était modifiable. La présidente du CCPM a répondu que la fin septembre constituait une période propice afin que les membres du CCPM formulent des observations sur la première version du plan opérationnel pour 2010. Pour sa part, le représentant suppléant mexicain a estimé important que le CCPM contribue à l'établissement du prochain plan stratégique, et que cela s'accordait avec l'entente que les ministres avaient conclue à Denver. En ce qui a trait au dernier avis du CCPM, il a déclaré que des démarches étaient en cours en Amérique du Nord relativement aux politiques sur les changements climatiques. Il a également indiqué qu'il se réjouissait de participer aux réunions du CCPM et de recevoir un avis de sa part au sujet de l'efficacité au sein de la CCE.
Réunion du CCPM avec le personnel chargé des programmes au Secrétariat de la CCE Les 24 et 25 septembre 2009. Siège social du Secrétariat de la CCE.	Les membres du CCPM se sont réunis avec le personnel des programmes afin d'examiner la première version des projets cadrant avec le plan opérationnel pour 2010, ainsi les travaux en cours relativement au plan stratégique pour 2010 à 2015.	À la suite de la réunion, les membres du CCPM ont convenu de formuler l'avis suivant au Conseil : <i>Avis n° 09-02 : Le plan opérationnel de la CCE pour 2010, le plan stratégique pour 2010 à</i>

		<i>2015 et la gouvernance de la CCE.</i>
Congrès environnemental d'ENVIRO-PRO Le 29 septembre 2009. Mexico (Mexique).	La présidente du CCPM en 2009, M ^{me} Adriana Nelly Correa, a participé à la dix-septième édition du congrès environnemental d'ENVIRO-PRO. Elle y a donné un aperçu des activités de la CCE, ainsi que les conclusions de l'atelier du CCPM concernant la cohérence des politiques sur les changements climatiques en Amérique du Nord qui s'est tenu à Denver.	<i>En cours.</i>
Réunion du Comité consultatif national (CCN) et du Comité consultatif gouvernemental (CCG) des États-Unis Le 14 octobre 2009. Burlington (Vermont)	En remplacement de la présidente du CCPM, M ^{me} Adriana Nelly Correa, un membre américain, M. Dinker Desai, rend compte des activités du CCPM depuis la dernière réunion du CCN et du CCG des États-Unis, dont les suivantes : ▪ Le plus récent avis au Conseil, à la suite de l'atelier du CCPM à Denver, concernant la cohérence des politiques sur les changements climatiques en Amérique du Nord. ▪ La réunion du Groupe de travail du CCPM sur l'efficacité, à la fin août à Montréal, dont le principal objectif consistait à examiner l'efficacité générale au sein de CCE. ▪ La réunion du CCPM avec le personnel des programmes du Secrétariat de la CCE afin d'examiner la version provisoire des projets cadrant avec le plan opérationnel de 2010 et l'état des travaux d'établissement du plan stratégique pour 2010 à 2015. ▪ L'annonce que la dernière réunion du CCPM de l'année, prévue en Baja California, s'intitulerait <i>Table ronde sur les priorités de la CCE pour 2010 et les années suivantes.</i>	<i>En cours.</i>
Atelier de la CCE sur la conformité environnementale Les 9 et 10 novembre 2009. Monterrey (Nuevo León).	Représentant les membres du CCPM, M. Gustavo Alanís a participé à l'atelier de la CCE sur la conformité environnementale qui s'est déroulé les 9 et 10 novembre à Monterrey, au Nuevo León.	<i>En cours.</i>

	Au cours de la plus récente réunion du CCPM en Baja California, il a rendu compte de sa participation à l'atelier de Monterrey au cours duquel il a réitéré l'importance de la coopération des trois pays en ce qui a trait à la conformité aux lois de l'environnement. Il a également fait état d'autres questions importantes soulevées au cours de cet atelier, notamment les mesures incitatives à la conformité et les possibilités d'application des lois, la surveillance et le suivi transfrontaliers des expéditions de déchets dangereux, et une sensibilisation accrue de la société civile.	
Le droit de présenter une pétition sur des questions environnementales Le 24 novembre 2009. Mexico (Mexique).	La présidente du CCPM en 2009, M^{me} Adriana Nelly Correa, a participé à un séminaire concernant le droit de présenter une pétition sur des questions environnementales organisé par le <i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique avec le soutien de la CCE. Elle a rendu compte des activités du CCPM, particulièrement sa prochaine session en Baja California, et mentionné que le Comité cherchait à renforcer ses efforts de sensibilisation en recourant aux dernières techniques de webdiffusion, et que sa prochaine réunion serait entièrement diffusée sur le Web. En outre, elle a encouragé les participants à se joindre à une discussion dans Facebook relativement aux trois nouvelles priorités du Conseil, en précisant que le CCPM prévoyait lui formuler un avis en se fondant sur les conclusions de la réunion ainsi que sur les discussions concernant les tribunes virtuelles.	<i>En cours.</i>
Session ordinaire du Comité consultatif public mixte n° 09-03 Le 1^{er} décembre 2010. Table ronde sur les priorités de la CCE pour 2010 et les années	Le principal objectif de la réunion consistait à élaborer une vision commune en se fondant sur les nouvelles priorités établies par le Conseil de la CCE en juin 2009, et de	Se fondant sur les discussions de la réunion et les observations reçues dans Facebook, les membres du CCPM ont convenu de formuler l'avis suivant au Conseil :

suivantes. Los Cabos (Mexique).	choisir des éléments clés à intégrer dans le plan stratégique pour 2010 à 2015.	Avis n° 10-01 : <i>Table ronde sur les priorités de la CCE pour 2010 et les années suivantes.</i>
Avis au Conseil n° 09-02 Le plan opérationnel de la CCE pour 2010, le plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 et la gouvernance de la CCE. (Distribué le 10 décembre 2009)	À la suite de la discussion tenue avec le personnel du Secrétariat en septembre 2009, de l'examen de l'analyse des projets réalisé en 2009 et distribué le 23 octobre, et de la première version du plan opérationnel distribuée le 20 novembre, les membres du CCPM ont convenu de formuler des recommandations au Conseil dans les quatre domaines suivants : ▪ <u>La gouvernance et l'efficacité des activités</u> : Le CCPM a recommandé que les trois principaux organes de la CCE collaborent à la mise en place d'un processus d'évaluation de l'efficacité de la structure fonctionnelle, opérationnelle et thématique de cette dernière. ▪ <u>Le plan opérationnel de la CCE pour 2010 et le plan stratégique pour 2010 à 2015</u> : Le CCPM a appuyé la fin des travaux en cours et s'est dit d'avis qu'il faudrait différer les nouvelles propositions de projets jusqu'à ce que le Conseil ait déterminé en quoi consisterait le plan stratégique pour 2010 à 2015. D'autre part, le CCPM a encouragé l'adoption d'un budget pluriannuel et a soutenu entièrement la proposition visant à instaurer un programme de subvention pour des projets communautaires. ▪ <u>Les communications sur les questions d'application</u> : Le CCPM a estimé qu'il faudrait mener une analyse exhaustive du processus relatif aux communications sur les questions d'application en vue de renforcer la structure et les capacités du Secrétariat. ▪ <u>La nécessité d'élaborer une stratégie de communication</u> : Cette stratégie est nécessaire afin de renforcer la participation des	Le Conseil a répondu aux recommandations relatives aux quatre domaines de la manière suivante : • Le Conseil envisagera d'intégrer une structure d'évaluation du rendement dans le plan stratégique pour 2010 à 2015. • Le budget pluriannuel est au nombre des questions auxquelles réfléchissent actuellement les Parties. • Le Conseil cautionne l'encouragement de la participation de divers intervenants dans le cadre d'un programme de subvention pour des projets communautaires, et il étudie la possibilité d'accorder des ressources utiles à ce type de projet. • Le Conseil envisagera des activités en vue d'améliorer et de moderniser le processus relatif aux communications sur les questions d'application et de le rendre plus efficace et plus conforme à l'ANACDE. (Réponse reçue le 17 juin 2010)

	intervenants aux activités de la CCE.	
Rapport sur l'examen de l'efficacité du CCPM (Distribué le 18 février 2010)	Le rapport formule un avis du CCPM sur les possibilités d'améliorer son efficacité et, par association, celle de la CCE. Le CCPM a soumis une série de recommandations à l'examen du Conseil, dont les suivantes : la nécessité que le CCPM communique périodiquement avec le Conseil afin de formuler des avis qui répondent pertinemment aux besoins de ce dernier; d'intégrer la planification stratégique du CCPM dans celle du Secrétariat de la CCE; de sensibiliser davantage le public et de renforcer l'efficacité des relations avec celui-ci et ses intervenants; d'explicitier et de coordonner les rôles des trois éléments constitutifs de la CCE, et d'instaurer des principes directeurs régissant les communications entre eux ainsi qu'avec tous les partenaires de la Commission.	<i>Aucune réponse à ce jour.</i>
Atelier de la CCE sur le transport durable des marchandises en Amérique du Nord Les 11 et 12 février 2010. College Station (Texas)	À titre de représentant du CCPM et de membre du Comité consultatif sur le transport durable de marchandises en Amérique du Nord, le président du CCPM en 2010, M. Glen Wright, a participé à un atelier de la CCE visant à examiner quatre scénarios sur l'avenir du transport de marchandises qu'ont élaboré, en décembre 2009, trente représentants des secteurs public et privé, d'organisations non gouvernementales et d'universités.	<i>En cours.</i>
Avis au Conseil n° 10-01 Table ronde sur les priorités de la CCE pour 2010 et les années suivantes. (Distribué le 15 février 2010)	À la suite de la table ronde sur les priorités de la CCE pour 2010 et les années suivantes, le CCPM a formulé une série de recommandations au Conseil en vertu des trois nouvelles priorités, dont les suivantes : <u>Des collectivités et des écosystèmes en santé :</u> Le CCPM a fortement appuyé le Conseil en vue de mettre au rang des priorités la santé des collectivités et des	Le Conseil a apprécié le fait que le CCPM ait organisé une tribune publique afin d'examiner les priorités de la CCE. Il a indiqué que les suggestions que le CCPM a formulées dans son avis s'avèreront précieuses lors de l'établissement du plan stratégique pour 2010 à 2015 et des plans opérationnels concertés pour les cinq prochaines années. Le Conseil a dit espérer recevoir un autre avis du CCPM

	écosystèmes, en estimant important de mener des recherches plus approfondies sur la valeur des services écosystémiques. Il a également estimé important de faire participer les collectivités et d'élaborer des politiques économiques qui renforcent la protection de l'environnement et assurent un développement durable au sein de ses collectivités. <u>Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone :</u> Compte tenu des répercussions de plus en plus grandes des changements climatiques en Amérique du Nord et dans le reste du monde, le CCPM a recommandé que la CCE apporte son aide à l'élaboration de mécanismes qui favoriseront le passage à une économie à faibles émissions de carbone à l'échelle du continent. Il a également recommandé que la CCE contribue à l'harmonisation des politiques et normes réglementaires d'Amérique du Nord en vue d'améliorer le rendement énergétique et de réduire les émissions de GES, ainsi que de favoriser le renforcement des capacités grâce à des programmes relatifs aux changements climatiques qui donneront lieu à la participation d'un grand éventail d'intervenants. <u>L'écologisation de l'économie nord-américaine :</u> Les membres du CCPM ont estimé que l'Amérique du Nord devait tendre vers une économie qui se fonde sur l'énergie propre et la réduction des émissions de GES tout en favorisant la croissance économique. Il a recommandé que la CCE établisse un programme uniforme d'écoétiquetage en Amérique du Nord pour les produits de consommation ainsi qu'un système nord-américain de certification des biocarburants.	lorsque celui-ci aura examiné l'ébauche de ce plan stratégique. <i>(Réponse reçue le 17 juin 2010)</i>
Session ordinaire du CCPM n° 10-01 Le 24 mars 2010.	Le principal objectif de cette réunion consistait à examiner les obstacles à l'harmonisation et à la comparabilité	À la suite de cet examen, les membres du CPM ont convenu de formuler l'avis suivant au Conseil :

Le marché nord-américain de l'énergie : harmonisation des politiques et gestion du carbone. Vancouver (Colombie-Britannique).	des normes et des définitions concernant l'énergie renouvelable des trois pays nord-américains, ainsi que les possibilités et les défis que présentent les techniques de captage et de stockage du carbone.	Avis n° 10-02 : <i>Le marché nord-américain de l'énergie : harmonisation des politiques et gestion du carbone</i>
Deuxième réunion du Comité consultatif sur le transport durable de marchandises en Amérique du Nord Le 25 mars 2010. Vancouver (Colombie-Britannique).	Le président du CCPM en 2010, M. Glen Wright, et un membre mexicain du Comité, M. Rodolfo Lacy, ont représenté le CCPM lors de la deuxième réunion du Comité consultatif sur le transport durable de marchandises en Amérique du Nord dont ils sont membres.	<i>En cours.</i>
Avis au Conseil n° 10-02 Le marché nord-américain de l'énergie : harmonisation des politiques et gestion du carbone (Distribué le 19 avril 2010)	À la suite de la réunion publique du CCPM intitulée <i>Le marché nord-américain de l'énergie : harmonisation des politiques et gestion du carbone</i>, les membres ont convenu de formuler un avis au Conseil qui comprend les recommandations suivantes : <u>Les politiques énergétiques en Amérique du Nord :</u> • Définir une approche concertée d'élaboration de politiques énergétiques en Amérique du Nord en fonction des changements climatiques tout en promouvant un développement économique équitable, une compétitivité mondiale, de nouvelles technologies et une utilisation optimale de la technologie actuelle visant l'énergie renouvelable. • Tenir compte, dans l'élaboration de politiques, des effets néfastes (conséquences involontaires) que peuvent avoir la production d'énergie et les changements climatiques, en vue de veiller à ce que les activités entreprises dans un secteur ne nuisent pas à celles entreprises dans un autre secteur. • Déterminer les effets cumulatifs des petits projets de production d'énergie renouvelable afin de mieux évaluer leur contribution globale à l'atteinte des buts relatifs aux changements climatiques.	<i>Aucune réponse à ce jour.</i>

	<u>Captage et stockage du carbone :</u> • Appuyer le maintien du financement de la recherche sur le captage et le stockage du carbone, et poursuivre l'élaboration de règles et de normes compatibles, compte tenu de la grande quantité d'électricité produite à partir d'hydrocarbures en Amérique du Nord. • Reconnaître que l'approche adoptée relativement au marché du carbone aura une grande incidence sur tous les efforts visant à réduire la production d'émissions de GES dans le secteur de l'énergie. Dans la mesure du possible, les décisions des trois pays devraient être compatibles afin que le marché du carbone soit efficace et que sa tarification soit clairement annoncée. • Poursuivre le perfectionnement de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord afin d'y cartographier les équivalents du dioxyde de carbone (CO₂) et le carbone noir. La CCE devrait aussi collaborer avec le <i>Department of Energy</i> (ministère de l'Énergie) des États-Unis en vue de soutenir les travaux d'élaboration d'un atlas nord-américain du carbone. • Appuyer l'adoption, dans les trois pays, de méthodes d'aménagement forestier qui optimiseront la séquestration naturelle du carbone. • Encourager la collaboration entre les spécialistes et les fonctionnaires en vue de soutenir l'aménagement forestier durable sur l'ensemble du continent, en se concentrant particulièrement sur les importantes ressources forestières dont il dispose, notamment dans les régions boréales, tropicales et subtropicales.	
Lettre du président du CCPM au Conseil (Distribuée le 9 juin 2010)	Le président du CCPM en 2010, M. Glen Wright, a fait parvenir une lettre aux membres du Conseil au nom du CCPM en rapport avec la date de la session ordinaire du Conseil de 2010, la réponse du Conseil à l'avis du CCPM et	<i>En cours.</i>

	à d'autres communications, et l'ébauche du plan stratégique pour 2010 à 2015.	
--	---	--